

Parc amazonien de Guyane  
Etablissement public du parc national



Conseil d'administration  
Séance du 28 novembre 2019

**Délibération n° 2019-289**

**Approbation du compte rendu de la réunion  
du Conseil d'administration du 20 juin 2019**

Vu la Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux,

Vu le décret n° 2007-266 du 27 février 2007, créant le Parc amazonien de Guyane ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1 :**

D'adopter le compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 20 juin 2019, annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le Directeur,

Pascal VARDON

Le Commissaire du Gouvernement,  
Pour le Préfet de Guyane,  
Le Sous-préfet aux communes de l'intérieur

M. Frédéric BOUTEILLE

**Parc amazonien de Guyane**  
**Établissement public du Parc national**



**Conseil d'administration**

**Séance du 20 juin 2019**

**Étaient présents :**

**1 - Représentants de l'État :**

- Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature, **M. Thomas PETITGUYOT**. Il sera représenté par **M. Alain PINDARD** après son départ.
- La directrice du service déconcentré chargé de la santé, **Mme Clara DE BORT** représentée par **M. Fabien LALEU**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt, **M. Pierre PAPADOPOULOS** représentée par **M. Chris VAN VAERENBERGH**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'équipement, **M. Raynald VALLEE** a donné procuration à **M. Didier RENARD**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de la culture, **M. Guy SAN JUAN**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'industrie, représenté par **M. Didier RENARD**.
- Le représentant du ministre de la défense, le commandant supérieur des Forces armées en Guyane, le **Général Didier LOOTEN** représenté par le **Lieutenant-colonel Emmanuel DURVILLE**.

**2 - Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières :**

- Un conseiller territorial, **M. Gauthier HORTH**.
- Le maire de la commune de Papaïchton, **M. Jules DEIE** représenté par **M. Paul BAKAMAN**.
- Le maire de la commune de Saül, **Mme Marie-Hélène CHARLES** représentée par **M. Dominique DEMAILLY**.
- Le maire de la commune de Saint-Élie, **Mme Véronique JACARIA** représentée par **M. Rodrigue WILLIAM**.
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi, **M. Guy BARCAREL**.
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts, **M. Jacky PAWEY**.
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut-Maroni de la commune de Maripa-Soula, **M. Atipaya ALOIKE**.
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton, **M. Chimili BOUSSOUSSA**.

**3 - Personnalités qualifiées**

- La Présidente du Conseil scientifique, **Mme Marie FLEURY**.
- Le Président du Comité de vie locale, **M. Samagnan DJO**.
- Le représentant de la chambre de Commerce et d'industrie de la Guyane, **Mme Guylaine BOURGUIGNON**.
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Laurent KELLE** - WWF Guyane.
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Claude SUZANON** - Association SE-PANGUY.

- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Tristan BELLARDIE** - Association Kayak club Maripa-Soula-Law.
- Une Personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, **Mme Marie-Paule JEAN-LOUIS**.
- La directrice régionale de l'ONF, **Mme Catherine LATREILLE**.
- Un représentant du personnel, **M. Micky JACOBIE**.

**Étaient absents :**

- Le représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane, **M. Philippe POGGI**.
- Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme (DIECCTE).
- Le représentant du ministre de l'Outre-mer, la cheffe du bureau directeur des affaires économiques, culturelles et sociales de l'Outre-mer **Mme Marie-Laurence TEIL**.
- Le Président de la collectivité territoriale de Guyane, **M. Rodolphe ALEXANDRE**.
- Un conseiller territorial, **Mme Hélène SIRDER**.
- Un conseiller territorial, **M. Hervé ROBINEAU**.
- Le président de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais, **M. Georges ELFORT**.
- Le président de l'association des maires, **M. David RICHIÉ**.
- Le président de la Communauté de Communes des Savanes, **M. François RINGUET**.
- La présidente de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, **Mme Sophie CHARLES**.
- Le maire de la commune de Camopi, **M. Joseph CHANEL**.
- Le maire de la commune de Maripa-Soula, **M. Serge ANELLI**.
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripa-Soula.
- Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Guyane, **M. Christian PRISSAINT**.
- Le représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Guyane, **M. Roberto OSSEUX**.
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Lucien PANAPUY**.
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Valérie LINGUET**.
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Siong YA**.
- Un représentant d'associations de chasseurs, **M. Demoï DJANI** - Association des autorités coutumières de la communauté Aluku.
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Serge URBANO**.
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Gilles BŒUF**.

**Participaient à la réunion :**

- **M. Frédéric BOUTEILLE**, Sous-préfet aux communes de l'intérieur, Préfecture de Guyane ;
- **M. Jean-Pierre BERNARDIN**, contrôleur budgétaire des finances publiques ;
- **M. Damien RIPERT**, Chef de l'EMOPI (état-major de l'orpaillage et la pêche illégale) ;
- **M. Emmanuel FROTTA**, Chef d'escadron du centre de commandement des opérations Harpie
- **M. Damien BARAL**, Chef de projet au bureau d'étude BRL ;
- **M. Pascal VARDON**, Directeur de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Arnaud ANSELIN**, Directeur adjoint de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Yann SALIOU**, Secrétaire général de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;

- **Mme Viviane NG-KON-TIA**, Responsable financier de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Laure GARDEL**, relais local pour la Guyane de l'Appel à projets «Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en Outre-Mer » de l'AFB (agence française de la biodiversité)
- **Mme Audrey THONNEL**, technicienne R&D de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane
- **Mme Ingrid HERMITEAU**, Chargée de mission charte de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Matthieu DESCOMBES**, Chef du service développement durable de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Raphaëlle RINALDO**, Responsable scientifique de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Céline FREMAUX**, Chargée de mission culture et sciences humaines de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Kupi ALOIKE**, agent du PAG présent pour la traduction en wayana ;
- **M. José TOLINGA**, agent du PAG présent pour la traduction en aluku ;
- **Mme Rosiane MANDÉ**, agent du PAG présent pour assurer le secrétariat de séance ;

La séance se tenait au siège de l'établissement à Rémire-Montjoly.

Le Président du Conseil d'administration (CA), Claude SUZANON, souhaite la bienvenue aux administrateurs et les remercie de leur présence.

Le quorum n'étant pas atteint, le président propose d'appliquer la délibération prise en février 2016 permettant de convoquer à nouveau le CA dans un délai minimum d'1 heure. Le CA pourra procéder alors valablement aux délibérations, si un tiers des administrateurs sont présents et uniquement sur les points à l'ordre du jour.

Les administrateurs présents valident sa proposition.

Cependant, afin de ne pas perdre de temps, il propose d'aborder les points de l'ordre du jour qui ne demandent pas de délibération en attendant l'heure réglementaire de délai.

Les administrateurs présents valident cette proposition.

## **1. Bilan de l'Appel à projets «Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en Outre-Mer »**

Laure GARDEL rappelle que c'est le premier programme de l'AFB (agence française de la biodiversité) visant, dans l'ensemble des outre-mer, à mobiliser et appuyer les acteurs et réseaux d'acteurs locaux engagés dans la préservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, aquatique et marine.

La volonté de l'AFB est un ancrage territorial plus fort à travers l'embauche de relais locaux et l'installation de comités locaux consultatifs.

Le Comité local de présélection de la Guyane est composé de la CTG, la DEAL, le CEB (le comité de l'eau et la biodiversité), le WWF, le CSRPN (le conseil scientifique régional des patrimoines naturels) et le PAG. Il y avait en plus une personne extérieure : un adjoint au maire d'Awala Yalimapo. Il y a eu 2 réunions, une en juin 2018 et une autre en décembre 2018. Toutes les recommandations faites par ce comité local ont été acceptées par l'AFB lors des comités nationaux.

A ce jour, il y a eu 2 sessions de l'appel à projets national:

- *pour la session 1* : 44 projets dont 8 pour la Guyane mais aucun sur le territoire du PAG, pour un coût total de 2,8 millions dont 296 095 € pour la Guyane. Les projets concernent essentiellement les milieux terrestres et aquatiques. Les porteurs de projets sont majoritairement des associations et des établissements publics.

- *Pour la session 2* : 54 projets lauréats dont 15 pour la Guyane (3 concernent le PAG), pour un coût total de 3,1 millions dont 651 330 € pour la Guyane. Les projets concernent tous les milieux confondus

La réalisation de ces projets s'étale sur 1 à 3 ans.

Laure GARDEL précise que le PAG, en hébergeant le relais local de la Guyane, a permis une stabilité de la fonction jusqu'à ce jour alors que dans les autres DOM il n'y a plus de relais local à ce jour et que dans le Pacifique le relais local commence à avoir des difficultés. Cela est dû à une fragilisation de l'équipe de coordination au niveau national, qui est réduite à 2 agents à tiers temps.

Les 3 projets retenus qui concernent le PAG sont :

- *La Caractérisation des mares de nidification et de l'alimentation du Héron agami en Guyane*, portée par le GEPOG. Les autres partenaires techniques et financiers sont la Réserve Naturelle Nationale (de Kaw-Roura), le Parc Amazonien de Guyane, l'Université de La Rochelle.
- *La Conservation et valorisation des palmiers de Guyane – Phase II*, portée par Le Palmétum de Guyane.
- *Le Festival des possibles « Alternayana »*, porté par le GRAINE. Les autres partenaires techniques et financiers sont la DEAL, la DAC, la DJSCS, la CTG, Ecophyto, l'Office de l'Eau, la DAAF, l'ARS et le PAG.

Le Président remercie Laure GARDEL et passe la parole aux administrateurs.

Gauthier HORTH dit être choqué que l'AFB paye GNE (guyane nature environnement) pour participer à des débats publics.

Laure GARDEL indique qu'il s'agit du projet intitulé « *Coordination des associations environnementales agréées et historiques pour une participation publique pertinente dans les grands projets d'aménagement en Guyane* », porté par la Fédération Guyane Nature Environnement. Le projet consiste à participer aux différents temps du débat public liés à ces projets (réunions de cadrage, réalisation de portés à connaissance vers le grand public, débat ou concertation du public, enquête publique...) ainsi qu'à exercer une veille environnementale relative à la bonne application de la réglementation (Code de l'environnement, Code de l'urbanisme, Code minier). Ce projet s'étale sur 2 ans. Un rapprochement avec les formations existantes, notamment via l'Université de Guyane, a été demandé en complémentarité de ce projet. Le financement de l'Etat permet aux associations d'acquérir des compétences de juriste en plus de leur compétence naturaliste. Partout en France, c'est la Région ou les services de l'Etat qui permettent à ces associations d'avoir un budget de fonctionnement pour intervenir dans les débats publics.

Claude SUZANON dit que les associations de la société civile peuvent recevoir des financements publics, et c'est le cas ici. Il pense que c'est un souci de formulation de l'intitulé du projet car les associations ne font pas de bénéfices sur cette subvention qui leur sert à recruter une personne avec des compétences juridiques. Ce programme AAP biodiversité a permis à des associations de collaborer et pouvoir monter des projets intéressants pour la Guyane, soutenus financièrement.

Didier RENARD rappelle que les associations agréées sont depuis des décennies subventionnées par l'Etat pour leur fonctionnement et leur constitution. Pour des besoins spécifiques tels que l'acquisition de compétences juridiques pour mener le débat public, l'Etat peut également financer ces associations. Cela finance leur participation à la réflexion sur le sujet.

Le Président remercie les intervenants et passe au point suivant.

## **2. Point d'avancement à mi-parcours de l'ABC Saül (Atlas de la Biodiversité Communale)**

Audrey THONNEL informe qu'elle a eu l'occasion de faire cette présentation lors du colloque des biodiversités du bassin Atlantique au Sénat le 6 juin dernier.

Elle rappelle que l'ABC Saül a vu le jour suite à un appel à manifestation d'intérêt « ABC » en 2017. Ce projet s'étale sur 3 ans. Le budget total est de 413 000 € dont 150 000 € de l'AFB (moyens financiers) et 263 000 € du PAG (moyens financiers et humains). Elle rappelle que le PAG porte l'ABC Saül en lien avec la mairie; cette action est donc inscrite dans la convention d'application de la charte de la commune. Le coût élevé du projet, par rapport aux autres ABC, est surtout dû à l'isolement de la commune et tous les frais que cela engendre.

La commune de Saül est dans une situation particulière :

- c'est une commune isolée avec des enjeux de développement économique et d'animation ;
- c'est une commune avec une biodiversité amazonienne foisonnante qui entraîne des enjeux de connaissance, de conservation et de valorisation ;
- c'est une commune qui subit l'orpaillage légal et illégal, ce qui entraîne des enjeux de protection sanitaire, civile et environnementale.

Cette situation particulière appelle une stratégie de développement spécifique :

- Pour lutter contre l'isolement : encourager les premiers résultats de l'écotourisme (3000 visiteurs /an).
- Pour la biodiversité amazonienne : inventorier et vulgariser pour animer, protéger et développer.
- Concernant l'orpaillage illégal : occuper le territoire pour repousser les garimpeiros à au moins 20 km du bourg.

Les inventaires sont concentrés sur les réseaux de sentiers et certains secteurs jugés prioritaires par le Conseil scientifique du PAG.

Le PAG et la mairie de Saül ont tenu à ce que toute la commune soit impliquée dans cette action : habitants, scolaires, élus et visiteurs autant que les scientifiques de passage.

En 2018, il y a eu :

- Le lancement et le cadrage ;
- Des inventaires scientifiques ;
- De la sensibilisation auprès de la population et des élus.

En 2019, il y a eu :

- Des inventaires scientifiques ;
- Des inventaires participatifs ;
- La centralisation des données.

En 2020, il est prévu :

- Des inventaires participatifs ;
- Le bilan ;
- Des ateliers et des débats ;
- La rédaction finale de l'ABC Saül.

Audrey THONNEL conclut en disant qu'à ce jour, on est à mi-parcours du projet et le PAG a reçu un retour très positif de l'AFB sur le travail déjà fait. Fort de cela, le PAG souhaite porter un autre ABC sur une autre commune du PAG dans le cadre de l'appel à projets ABC qui a été lancé en 2019 par l'AFB.

Le Président remercie Audrey THONNEL et passe la parole aux administrateurs.

Laurent KELLE demande en termes de suivi à moyen et long terme, si cela a permis le renforcement de certaines compétences au niveau local, comme la formation d'ambassadeurs de ces inventaires de manière à ce que si l'on se rend à Saül, il y ait des prestataires locaux qui puissent le faire. En outre, il souhaite savoir sur quels aspects le PAG a travaillé.

Audrey THONNEL répond qu'il n'y a pas de guides qui se sont manifestés pour être formés. Quand le PAG conventionne avec des experts (naturalistes, associations, bureau d'études...), il demande toujours qu'il y ait un retour fait aux habitants et une ouverture des inventaires au public. Suite à un inventaire fait à Saül dans le cadre de l'ABC, le PAG a réalisé un fascicule sur les amphibiens de Saül.



Pascal VARDON ajoute que bien que ce projet soit en stand by en ce moment, le PAG a pour ambition la formation au guidage afin de professionnaliser les métiers de l'éco guidage à différents niveaux de compétences. Cela permettra de faire un lien pérenne entre la connaissance scientifique et la valorisation de cette connaissance à travers l'accueil touristique.

Thomas PETITGUYOT indique que pour l'appel à projets ABC qui a été lancé en 2019 par l'AFB, le délai de réponse est très court : jusqu'au 02 août 2019. Cet appel est spécifique aux outre-mers et a pour but de relayer le plan biodiversité d'initiatives pour la reconquête de la biodiversité en Outre-mer.

Audrey THONNEL précise que si une commune est intéressée mais ne peut pas porter l'ABC (faute de moyens humains et financiers) elle doit faire un courrier officiel déléguant le portage de l'action à une autre structure (association, établissement public...). Le travail fait durant l'ABC générera des mesures et des actions à mettre en œuvre par la commune, par la suite.

Le président indique que le délai d'1 heure réglementaire étant passé et que plus d'un tiers des administrateurs sont présents, on peut reprendre l'ordre du jour programmé et délibérer valablement. Il remercie les intervenants et passe au point suivant.

### **3. Adoption du compte-rendu de la séance du 14 mars 2019**

Le président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à formuler.

Laurent KELLE demande en page 12 sur la situation de l'orpaillage illégal de modifier comme suit «... *En 2018, le montant du matériel saisi et détruit (tuyau, concasseur, pirogues...) aux garimpeiros a une valeur de plus de 26 millions d'euros....* ».

Gauthier HORTH dit qu'à la fin du compte-rendu, il est indiqué qu'il serait inscrit à l'ordre du jour du prochain CA, donc celui d'aujourd'hui, la présentation de l'estimation des surfaces impactées par l'orpaillage illégal sur le territoire du PAG depuis sa création, ainsi que la typologie des sites. En outre, il dit que les bilans de l'orpaillage illégal présentés en séance ne sont pas transmis aux administrateurs.

Il informe, d'autre part, qu'il va devoir s'absenter à 11h30 pour assister à un autre conseil d'administration.

Claude SUZANON informe que la présentation de l'estimation des surfaces impactées par l'orpaillage illégal est intégrée au sujet global de la situation de l'orpaillage illégal qui se fera plus tard lors du présent CA. Concernant les bilans de l'orpaillage illégal présentés en séance, ils n'ont pas pour habitude d'être transmis aux administrateurs sauf sur demande particulière. Par contre, un bulletin aux administrateurs qui reprend les campagnes de survol est transmis aux administrateurs à l'issue des survols (2 ou 3 fois par an).

Samagnan DJO a l'impression que les décisions prises lors des précédents CA nécessitant une réponse ultérieure ne sont pas suivies. Il parle de la demande de suivi de l'action diplomatique par rapport à la situation de l'orpaillage illégal et également de la suggestion du directeur du PAG d'aller au-delà du code minier et de parler d'atteinte à la vie des habitants par l'orpaillage illégal. Concernant les suicides, il avait parlé des poursuites judiciaires à entamer contre les revendeurs de produits stupéfiants et d'alcools aux jeunes. Il avait notamment vu avec le sous-préfet aux communes de l'intérieur vis-à-vis de l'attente de la validation du relevé de décision rédigé à l'issue de la réunion tenue concernant le circulation fluviale (page 16 du compte-rendu). Il souhaite savoir où cela en est.

Pascal VARDON indique qu'il a eu un entretien en bilatéral avec le procureur de la République durant lequel il a évoqué la nécessité de durcir les sanctions et réquisitions vis-à-vis des mises en cause dans les effractions liées à l'orpaillage illégal. La difficulté vient du fait qu'il faille caractériser l'infraction principale (site d'orpaillage actif) pour évoquer une complicité à l'occasion du transport logistique, c'est-à-dire que si on arrête quelqu'un avec du matériel, il faut prouver qu'il était destiné à un chantier illégal précis. En outre, le défaut d'une autorisation d'exploitation ou le défaut de présentation d'un titre de séjour sur le territoire

français ne sont pas suffisants pour des sanctions significatives. Pour pouvoir évoquer une atteinte à la santé publique, il faut que l'impact soit direct pour pouvoir être pris en compte. Il a proposé, entre autres, qu'il y ait la possibilité d'être présent aux audiences pour pouvoir argumenter sur l'infraction principale mais aussi sur l'impact sur l'environnement et sur la population. Le PAG attend les retours du procureur face à ces propositions.

Claude SUZANON indique que le PAG a sollicité la présence de la conseillère diplomatique, Mme SUARD qui ne pouvait être présente à ce CA.

Frédéric BOUTEILLE dit qu'un travail a été fait par le Grand Conseil coutumier concernant la crise suicidaire et il salue leur travail. Il y a aussi des propositions faites par la commission « bien être de populations de l'intérieur » qui fait l'inventaire des actions sur chaque proposition du rapport Archimbaud. Il y a eu une avancée, certes insuffisante, mais réelle. Il y aura des plans d'actions en lien avec les 6 groupes thématiques. Il pense que s'il y avait possibilité de mettre en place un code international concernant l'environnement, il y aurait possibilité de faire traduire les garimpeiros au Brésil. On travaille dans ce sens-là. Il ajoute qu'il fera le point sur les avancées diplomatiques durant le point orpaillage du présent CA.

Fabien LALEU dit, concernant l'accompagnement en santé des peuples autochtones face à la crise suicidaire, que l'observatoire régional du suicide est créé. Il a pour mission de centraliser les informations concernant les tentatives de suicide et les passages à l'acte pour mieux comprendre les phénomènes, les causes et les circonstances de ces actes afin d'apporter des solutions. Le recrutement de l'équipe est en cours afin d'être opérationnel au 1<sup>er</sup> septembre. Il ajoute qu'il faut également que les populations s'emparent du sujet pour être au côté des services de l'Etat et des associations concernées. Lors du prochain CA, il espère que l'équipe sera en place et pourra donner les premiers éléments de cet observatoire.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture, la délibération approuvant le compte rendu de la séance du 14 mars 2019 est validée à l'unanimité.

#### **4. Point d'information de la direction**

Pascal VARDON commence par l'actualité au niveau national.

- L'Agence française pour la biodiversité (AFB) va fusionner avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) qui donnera lieu à l'OFB (Office français de la Biodiversité) à compter du 01 janvier 2020. Entre le passage de la loi à l'Assemblée nationale et au Sénat, il y a eu discordance. Une commission mixte paritaire parlementaire est donc organisée et se tiendra le 25 juin 2019. Cette fusion ne devrait pas avoir de grand impact sur les parcs nationaux. Les directeurs des parcs nationaux doivent rencontrer le préfigurateur de l'OFB le 27 juin et les présidents le 03 juillet 2019.
- Création d'un 11<sup>ème</sup> parc national, situé entre la Bourgogne et la Champagne. Le décret sera pris en septembre 2019 pour une mise en œuvre en octobre 2019. Cette création est faite à moyens constants des parcs nationaux, c'est-à-dire que les parcs existants devront sans doute réduire leurs effectifs et leurs moyens financiers pour abonder ce nouveau parc. Les présidents de CA des parcs nationaux ont sollicité un entretien avec le ministre de la transition écologique pour parler de leurs inquiétudes.
- Préparation du Congrès mondial de la nature de l'IUCN qui se tiendra à Marseille en 2020. Le PAG travaille en commun avec le WWF sur une présentation des travaux sur le plateau des Guyanes concernant les enjeux de la préservation de la biodiversité, le fonctionnement des aires protégées, les services rendus par la nature aux hommes, et les bénéfices qu'ils en tirent.
- Intervention au Sénat concernant la présentation de l'ABC Saül et de RENFORESAP (détaillée par Audrey THONNEL en début de séance).
- Le parc national de la Guadeloupe a fêté ses 30 ans en mai 2019 et le parc national du Mercantour a fêté ses 40 ans.



Au niveau régional :

- Le PAG a été associé à la création d'une agence régionale pour la biodiversité. La préfiguration est assurée par la CTG. Ce n'est pas un service de l'AFB mais un relais local de la politique nationale en faveur de la biodiversité. Elle traitera de la gestion des données et leur valorisation, de l'appui aux politiques publiques en matière de biodiversité et de la sensibilisation à l'éducation à l'environnement. Un copil (comité de pilotage) est prévu début juillet.

Concernant le PAG :

- Il y a eu les recrutements suivants :
  - la chargée de mission APA (accès aux ressources génétiques et partage des avantages), Mme Tiffanie HARIWANARI a pris son poste à la mi-juin. Il rappelle que cela a été discuté et validé en séance de novembre 2018.
  - Le nouveau coordinateur du programme LEADER, M. Dorian AUDIO prendra son poste en août 2019.
  - La chargée de mission à l'éducation à l'environnement et au développement durable, Mme Eléa REBIBO prendra son poste le 16 septembre 2019.
  - Le ou la Chargé(e) de mission de la filière bois fait l'objet d'un recrutement toujours en cours.
  - Départ de Laurent GODÉ (fin juin) du poste de chef de service patrimoines naturels et culturels. Il faisait le remplacement de Bertrand GOGUILLON.
- Le ministère a signé le contrat d'objectif et de performance 2019-2023 du PAG, présenté et validé en Bureau du CA de février 2019.
- Concernant le chantier de la maison du parc à Maripa-Soula, on est en phase d'approvisionnement du chantier. Le chantier de la maison du parc à Camopi est actuellement en arrêt. Les discussions sont en cours avec l'entreprise titulaire du marché et le maître d'œuvre pour pouvoir finir le chantier lot après lot.
- Tenue d'une réunion du conseil scientifique du PAG au 10 au 12 avril.

Arnaud ANSELIN poursuit.

- Dans le cadre du projet « gestion des ressources naturelles » (GRN), il y a eu le recrutement de 7 médiateurs qui sont en cours de formation. Il y a eu 2 sur Papaïchton, 2 sur le Haut-Maroni, 2 sur Camopi bourg et 1 à Trois-sauts. Il rappelle que ce projet vise à identifier, avec les communautés, les sujets sur lesquels elles voudraient qu'on travaille ensemble, et le cas échéant construire un plan de gestion durable. Cela nécessite un relais local fort (d'où l'embauche de ces jeunes).
- La fête de la nature s'est tenue du 22 au 26 mai. Sur les 3 délégations territoriales, il y a eu des événements dont celui sur Saül (avec le concours de CERATO et de l'école de Saül) qui a reçu « un coup de cœur » de l'organisation nationale de la fête de la nature. A Camopi, il y a eu une chasse de nuit pour observer des insectes (avec le concours de la SEAG et de la Canopée des sciences). A Maripa-Soula et Papaïchton, il y a eu des visites de sentiers de Gobaya-Soula et La Source.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs. Ces derniers n'ayant pas de remarques, il passe au point suivant.

## **5. Adoption du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2019 (BR1 2019)**

Yann SALIOU dit que globalement ce BR1 2019 fait ressortir les constructions du PAG qui ont pris plus de retard que prévu en début d'année. Cela génère un décalage dans les dépenses mais surtout dans les recettes. Il y a aussi des retards par rapport aux actions cofinancées, entre autres LEADER, ce qui amène à un budget déficitaire car il y a un décalage des recettes. Ce budget se rééquilibrera en 2020.

La tutelle encourage les parcs nationaux à chercher d'autres sources de financement que la subvention du ministère de l'écologie. Le PAG a joué le jeu et a plusieurs actions cofinancées pour lesquelles il doit faire des

avances. Dès qu'il y a un décalage dans le remboursement des avances de plusieurs actions, cela a un impact sur l'équilibre budgétaire de l'établissement, si bien qu'en 2020, le PAG limitera fortement les actions nouvelles pour lesquelles l'établissement devra faire des avances de trésorerie.

Viviane NG-KON-TIA dit que ce BR1 2019 montre :

- un besoin en AE (autorisation d'engagement) en investissement de +160 000 €, pour le lot menuiserie-bois de la construction de la maison du parc de Maripa-Soula ;
- une augmentation de l'enveloppe Personnel de +25 000 €, compte tenu des nouvelles dépenses (poste APA, nouveaux dossiers ARE (allocation retour à l'emploi)).

En recettes, il y a l'augmentation des recettes propres et l'ajustement sur les recettes fléchées.

Pour les dépenses, il y a :

- En AE : de nouveaux engagements (investissement et personnel) ;
- En CP (crédit de paiement) : la diminution en investissement, suite au retard constaté sur les chantiers des maisons du parc de Maripa-Soula et de Camopi ;
- En comptabilité générale : l'ajustement des charges et produits ;

Concernant les autorisations d'emplois, les emplois sous plafond sont de 85,4 ETP (équivalent temps plein) et 86,8 ETPT (équivalent temps plein travaillé). Les emplois hors plafond sont de 12,1 ETP et 9,33 ETPT (dont programme LEADER, SGE (Sud Guyane Entreprendre), Agrotransformation, RENFORESAP, GRN). Soit un total pour l'année 2019 de 97,5 ETP et 96,13 ETPT.

En matière d'autorisations budgétaires, pour les recettes les variations concernent :

- La dotation de fonctionnement de l'AFB de -6000 €. C'est la contribution de chaque parc national pour le recrutement d'un coordonnateur interparc qui travaillera à 50% sur la contribution des parcs nationaux au congrès mondial UICN 2020 et 50% sur les réflexions interparcs.
- D'autres financements publics de +240 €, qui correspondent au versement de l'ASP pour les services civiques.
- Des recettes propres de +4167,26 € qui correspondent à des trop-perçus, des remboursements d'indemnités journalières, des indemnisations d'assurances...
- Des financements de l'Etat fléchés de -462 000 € pour le report des soldes des subventions d'investissement pour les maisons du parc de Camopi et Maripa-Soula.
- D'autres financements publics fléchés de -365 158,33 € qui correspondent à l'ajustement des financements de l'AFB pour AAPBIODIV et ABC Saul, de TEMEUM, de LEADER, de GRN, de RENFORESAP, au report du programme Aymara et SGE réseau métiers.
- De recettes propres fléchées de -13000 € pour l'ajustement des financements GMF pour Amazonie pour tous et le suivi « loutre et tapir ».

Soit un total de recettes de 8 009 726,93 €.

En matière d'autorisations budgétaires, concernant les dépenses, les variations concernent :

- L'enveloppe Personnel de +25 000 € pour la prise en compte de rappels de rémunération, le versement de l'ISG (indemnité de sujétion géographique), la prise en charge du poste de coordinateur GRN et du poste de chargé de mission APA, les nouveaux recrutements, les vacances et les nouveaux dossiers d'allocations chômage.
- L'enveloppe Fonctionnement : il y a un maintien de l'enveloppe avec ajustement sur les opérations financées (report SGE réseau métiers et Aymara, nouvelles dépenses pour RENFORESAP et AAPBIODIV).
- L'enveloppe Investissement : en AE +160 000 € pour la republication du lot menuiserie-bois pour la construction de la maison du parc de Maripa-Soula. En CP -453 706 € dû au retard constaté sur les chantiers des maisons du parc de Maripa-Soula et de Camopi.
- Pour l'enveloppe Intervention, il y a un maintien de l'enveloppe.

Soit un total en AE de 9 043 536 € et en CP de 9 427 416 €.

Le BR1 2019 fera apparaître un solde budgétaire déficitaire de -1 417 689,07 €. L'équilibre financier s'effectuera par un prélèvement sur la trésorerie disponible.

Concernant le compte de résultat prévisionnel, il y a un total des produits de 8 232 501,09 € et un total des charges de 8 883 389,52 €. Compte tenu des prévisions en produits et en charges, le résultat de l'exercice 2019 sera déficitaire de -650 888,43 €. L'insuffisance d'autofinancement est de -520 662,07€. La diminution du FDR (fonds de roulement) est de 1 417 689,07 €. Le prélèvement sur le FDR est de 1 417 689,07 euros. Le FDR brut constaté au 31/12/19 sera de 781 382,35 € et représentera 1,1 mois de charges. Ce BR1 2019 fera apparaître une trésorerie en fin d'exercice d'un montant de +725 189,32 €, soit 1 mois de charges.

Viviane NG-KON TIA conclut en disant que le conseil d'administration doit se prononcer sur les éléments suivants :

- 86,8 ETPT sous plafond et 9,33 ETPT hors plafond
- 9 043 536 € d'autorisations d'engagement
- 9 427 416 € de crédits de paiement
- 8 009 726,93 € de prévisions de recettes
- -1 417 689,07 € de solde budgétaire
- -1 417 689,07 € de variation de trésorerie
- -650 888,43 € de résultat patrimonial
- -520 662,07 € d'insuffisance d'autofinancement
- -1 417 689,07 € de variation de fonds de roulement

Jean-Pierre BERNARDIN dit que ce BR1 2019 accentue le déficit qu'on avait entrevu dans le budget primitif. Il rappelle que le PAG doit faire face à la rigidité de ses charges alors qu'il n'a pas de recettes propres (ou très peu). L'établissement ne peut donc pas moduler ses recettes et ses dépenses. En cas de diminution des subventions de l'Etat, le PAG aura des difficultés à honorer ses dépenses. L'établissement doit veiller à ne baisser son fonds de roulement au delà de ce qui est présenté (il a atteint la limite). Ceci dit, le budget présenté n'est pas déséquilibré.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Marie-Paule JEAN-LOUIS demande concernant la maison du parc de Maripa-Soula s'il y a eu une nouvelle consultation, et si oui, où cela en est.

Yann SALIOU répond que pour la maison du parc de Maripa-Soula, il n'y a pas encore eu de nouvelle consultation pour le lot menuiserie mais ça ne saurait tarder. S'il n'y a pas de nouveaux problèmes, la livraison complète du chantier est estimée à juin 2020.

Concernant Camopi, le PAG espère la livraison pour la fin 2019.

Gauthier HORTH dit qu'il votera contre le budget car il n'a pas vu la ligne concernant la restauration des surfaces dégradées par défaut du gestionnaire de surface.

Arnaud ANSELIN informe que la réflexion avance sur ce sujet, notamment avec la DEAL. Le PAG a visité il y a 10 jours à Saint-Laurent un site restauré. Le but est de voir - ou du moins s'inspirer du retour d'expérience pour imaginer- quel serait le cahier des charges pour une restauration de site sur le territoire du PAG. Par la suite, le PAG souhaite lancer une analyse géographique afin de voir quels sont les premiers sites sur lesquels on pourrait lancer ce genre d'opérations. A ce jour, on n'en est pas à l'inscription au budget de l'établissement mais la réflexion technique progresse.

Pascal VARDON ajoute que cela ne pourra se faire que sur des zones sécurisées où il n'y a plus d'enjeux de repasse des orpailleurs illégaux.

Thomas PETITGUYOT dit que c'est une excellente initiative que prend le PAG en la matière. Il y avait eu l'an dernier un séminaire sur les enjeux de compensation des impacts à la biodiversité. A ce jour, une loi est parue dans ce sens et demande d'éviter, de réduire et de compenser les impacts à la biodiversité. Donc du coup, le cas échéant lorsque la compensation est nécessaire en dernier recours, d'œuvrer dans le sens de la restauration. La DEAL a fait une pré-identification des secteurs sur lesquels on pourrait investiguer pour accompagner les maitres d'ouvrage dans leur obligation de compensation. Le territoire du PAG semble opportun à la restauration de sites. Cela semble une opportunité financière pour que ce ne soit pas à l'établissement sur ses fonds propres de financer la restauration mais de demander aux maitres d'ouvrage, qui ont ces obligations de compensation, de contribuer financièrement à ce titre. Techniquement un ensemble de travaux est mené sur le minier (enjeu de revégétalisation, restauration hydrodynamique et morphologique des cours d'eau.... Il précise que l'on parle de site orphelin sur lequel il n'y a pas d'obligation de restauration.

Gauthier HORTH pense que concernant le territoire du PAG, les surfaces dégradées sont dues à la défaillance de l'établissement en tant que gestionnaire de ces surfaces, il est donc étonné que ce soit à des maitres d'ouvrage extérieurs au PAG de contribuer à la restauration des sites anciennement orpaillés. Le PAG a fait le choix d'avoir un territoire qui représente 30% de la Guyane, il doit se donner les moyens pour pouvoir gérer toute cette surface en bon gestionnaire ou alors reconnaître que son territoire est trop grand et le réduire par rapport à ses moyens humains et financiers.

Claude SUZANON dit qu'on ne peut pas employer le terme de « défaillance du PAG » car l'orpaillage illégal n'est pas du fait du PAG, donc on ne peut pas lui imputer les impacts de ce fléau. Sur le reste du territoire (hors PAG) qui subit également l'orpaillage illégal, il n'est pas demandé aux communautés de communes de gérer la restauration des sites, ni de prendre la responsabilité de la dégradation des sites orpaillés. Le budget présenté montre déjà un résultat déficitaire et il faudrait encore l'alourdir en y ajoutant le coût de restauration de sites orpaillés (qui est sûrement très élevé) alors que la dégradation n'est pas de la responsabilité de l'établissement, il demande à M. HORTH d'être raisonnable.

Gauthier HORTH dit que pour le reste du territoire de la Guyane (hors PAG), le gestionnaire est l'ONF. Il faudrait donc se retourner contre lui pour défaut de gestion.

Pascal VARDON souligne que la lutte contre l'orpaillage illégal est un exercice collectif sous l'autorité du préfet avec une obligation pour le PAG de contribuer à cette lutte. C'est ce qui est fait au PAG avec une augmentation de moyens financiers et humains dédiés à cela. Le champ d'intervention du PAG a été étendu récemment permettant des actions plus fortes. Il pense qu'on ne peut parler de défaillance du PAG car ce n'est pas le cas, ce terme est excessif.

Didier RENARD dit que l'on est dans une opération gagnant-gagnant. D'un côté, les porteurs de projet peuvent trouver sur le territoire du PAG un réservoir de mesures compensatoires et les financer, et de l'autre le PAG peut entamer une démarche de restauration de certains sites sur son territoire à moindre coût. Il dit qu'en Guyane, on a du mal à trouver des lieux pouvant bénéficier de cette mesure compensatoire car il n'y a pas ou peu de friches industrielles. Les seuls sites pouvant répondre à cela sont les sites orpaillés illégalement et non restaurés.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2019 est adopté à la majorité (- 1 contre).

## **6. Délibération pour le renouvellement de l'agrément pour l'accueil des volontaires civiques (VSC)**

Ingrid HERMITEAU dit que cela fait 3 ans que le PAG accueille des volontaires en service civique. Elle rappelle que c'est un dispositif qui permet à des jeunes entre 16 et 25 ans de s'engager volontairement dans des missions d'intérêt général

Le PAG a accueilli 19 jeunes sur 3 programmes de recrutement allant de 6 à 9 mois. Ils sont essentiellement sur

des missions d'accompagnateur, ou de médiateur et plus particulièrement sur des actions de sensibilisation, de pédagogie sur le terrain et au contact direct du public des territoires concernés.

Pour chaque jeune, le PAG a mis en place un programme de formations : les gestes de premier secours, éducation civique et citoyenne, éducation à l'environnement, technique de médiation..... Ils avaient, chacun, un tuteur (un agent du PAG) qui devait les encadrer dans leurs missions et les accompagner pour leurs projets personnels à l'issue du service civique.

Le bilan est très positif à la fois pour le PAG et aussi pour ces jeunes car cela leur apporte une expérience professionnelle enrichissante. Cela a permis au PAG de renforcer ses actions en matière d'éducation à l'environnement avec d'autres regards. Elle cite MILO qui a été VSC à Saül et qui par son handicap (mal voyant) a permis d'apporter une réflexion sur la façon d'aborder la nature selon le public. Elle cite Jimmy qui a été VSC à Camopi et a développé avec succès les classes du goût auprès des élèves du primaire. Le PAG souhaite d'ailleurs déployer les classes du goût à Maripa-Soula l'année prochaine. Les VSC de Trois-sauts, Ichi et Murielle, ont mis en place des inventaires participatifs dans le village. 8 de ces jeunes ont pu trouver ou déployer une activité après leur service civique au PAG

C'est pour toutes ces raisons que l'établissement souhaite renouveler son agrément pour 3 ans afin d'accueillir d'autres jeunes.

Le Président remercie Ingrid HERMITEAU et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote.

Après lecture de la délibération, le renouvellement de l'agrément pour l'accueil des volontaires du service civique est adopté à la majorité (-1 abstention).

## **7. Plan de financement du Programme LEADER et décision sur la tranche 3 de la mesure 19.4 d'animation**

Matthieu DESCOMBES dit que le PAG s'est engagé à maintenir une animation constante durant toute la période de programmation LEADER. Pour ce faire, le PAG a 2 ETP pour l'animation. Entre 2017 et 2018, la tranche 1 a été réalisée, nous en sommes à la tranche 2 sur 18 mois jusqu'à fin 2019. Le CA doit se prononcer sur la tranche 3 de 24 mois de 2020 à 2022.

Il fait le bilan du Programme LEADER à ce jour.

L'instance décisionnelle qui est le Comité de programmation est opérationnelle. Il y a eu 5 comités de programmation physiques (et un micro comité de programmation non décisionnel) et 3 comités électroniques (consultation écrite) avec toujours le respect du double quorum. Sur 26 membres, seuls 3 n'ont jamais participé à un comité, dont 1 démissionnaire depuis novembre 2018.

La cellule technique LEADER est en recomposition car la coordinatrice/animatrice, en poste depuis le 15 janvier 2017, a quitté ses fonctions au 1<sup>er</sup> mai 2019. Le renouvellement du poste est en cours avec une prise de poste prévue au 15 juillet. Une nouvelle assistante de gestion est en poste depuis le 15 octobre 2018 en la personne d'Anaïs QUARTOROLLO.

L'équipe complète dispose d'un bureau LEADER au siège et d'un bureau à la Maison Météo-France de Maripa-Soula depuis septembre 2018.

Il y a eu une mise en place progressive de la cellule avec un accompagnement et des échanges avec 80 porteurs de projet. Le Comité de programmation a validé 7 projets. Le travail de fond entrepris permet d'établir des prévisions de programmation encourageantes.

Le budget prévisionnel présenté se décompose de la manière suivante :

- Les rémunérations du coordinateur/trice et de l'assistant/te de gestion.
- L'organisation et l'animation des comités de programmation. Il en est prévu 6 sur la période de 24 mois.
- Le fonctionnement associé à la mission : les charges de fonctionnement et les frais de déplacements.

Matthieu DESCOMBES conclut en précisant que si le CA valide la tranche 3, les étapes à venir seront les suivantes :

- Dépôt du dossier de demande de subvention au PAE (pôle des affaires européennes).
- Instruction par le PAE.
- Passage en Comité de programmation régional.
- Passage en comité de programmation GAL.
- Conventonnement.
- Lancement de la tranche 3 au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Président remercie Matthieu DESCOMBES et passe la parole aux administrateurs.

Marie FLEURY demande où en est la réflexion sur la résolution de la problématique d'avances de fonds par les porteurs de projet, surtout les petits porteurs qui n'ont souvent pas les moyens de le faire, comme les petites associations.

Matthieu DESCOMBES dit que sur une typologie de porteurs intermédiaires, il existe toute une mosaïque d'outils de préfinancement et d'avances de fonds. Sur cette programmation, le GAL Sud n'a pas eu recours à ces outils de préfinancement car les porteurs de projets ont une capacité financière pour faire les avances. Cependant, il existe pour les petits porteurs les prêts d'honneur, par exemple. D'autres GAL sont en train de mettre en place un système d'avances pour les porteurs de projet validés en comité de programmation.

Claude SUZANON dit que le préfet avait déclaré que les micros-crédits pouvaient être applicables sur tout le territoire guyanais. Il y a aussi la possibilité pour les associations de passer par la cession de créance.

Tristan BELLARDIE dit qu'il y a aussi la possibilité pour les associations de faire une collecte de fonds privés (acte sous seing privé) qui sont remboursés aux « investisseurs » dès que le projet devient viable.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, l'engagement du PAG dans la mise en œuvre du projet « *Animer, gérer et évaluer le programme LEADER - Tranche 3* » du programme LEADER 2014-2020 du Groupe d'Action Locale Sud Guyane est adopté à la majorité (-1 abstention).

## **8. Chantiers d'insertion : partenariat PAG / APROSEP**

Matthieu DESCOMBES rappelle que le PAG a soutenu le démarrage des ateliers chantiers d'insertion (ACI), notamment la filière bois sur Camopi depuis 2016 avec une implication progressive de la commune et des établissements de l'Etat. 16 personnes ont intégré des ateliers chantiers d'insertion.

L'ACI KA'A Construction sur Camopi a débuté en juin 2018 et fonctionne très bien. Elle a suscité des initiatives similaires sur l'ensemble du territoire. L'ACI « KAMI Animation » sur la commune de Maripa-Soula est prévu pour Taluen et Cayodé. Un autre projet d'ACI est à l'étude sur le bourg de Maripa-Soula, avec une perspective de lancement en 2020.

Face à l'augmentation du nombre de projets d'ACI et notamment la sollicitation de l'Aprosep par la DIECCTE pour poursuivre et déployer plus largement ces dispositifs sur les communes concernées par le PAG, il a été jugé opportun d'avoir une structure dédiée à cela. L'association LIANES a donc été créée en 2019. Son territoire d'intervention est ciblé sur les communes concernées par le PAG. Elle intervient sur le terrain de la lutte contre l'exclusion et la précarité, par le travail et la formation. Elle doit offrir des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés face à l'emploi et des situations d'exclusion sociale et professionnelle.

Il est proposé que le PAG adhère à l'association LIANES en qualité de membre fondateur afin de contribuer à la gouvernance de l'association.



Le Président remercie Matthieu DESCOMBES et passe la parole aux administrateurs.

Samagnan DJO pense qu'il faut réfléchir au cadre et au référentiel des chantiers actuels. Il a eu l'occasion de se rendre à Camopi et discuter avec certains jeunes de l'ACI qui se projettent dans une exploitation artisanale du bois, à l'issue de cette formation. Il trouve que le cadre actuel n'offre pas tant de perspectives que cela à ces jeunes car on leur apprend à scier à la main alors qu'en face il y a les brésiliens qui peuvent apporter un sciage mécanique donc du bois en plus grand nombre. Il pense que la dynamique actuelle n'est pas viable et le projet n'a pas été suffisamment ambitieux dès le début. Il y a donc une réflexion à mener sur les chantiers à venir et les chantiers actuels. Pour les projets ACI à venir sur Maripa-Soula, il pense qu'il faudrait les orienter sur les soins à la personne pour répondre à un besoin social criant. Il y a aussi la piste de restauration des sites orpaillés qu'il faudrait creuser.

Matthieu DESCOMBES dit qu'on est dans une logique « pas-à-pas », le 1<sup>er</sup> ACI a tout juste 1 an. Il y a une trajectoire prévue vers l'étape suivante de professionnalisation et transformation des outils. Pour les projets ACI à venir sur Maripa-Soula, les sujets n'étant pas encore stabilisés il remercie le président du CVL pour ses propositions. On compte sur le centre d'action sociale communale de Maripa-Soula pour enrichir la réflexion de tous les sujets sociaux pouvant faire l'objet de cet ACI.

Pascal VARDON dit que la vraie question est évidemment ce qui va se passer pour les jeunes après toutes les formations qu'ils suivent (ACI, réseau métiers...). Les entreprises qui sont capables de répondre à la commande publique sur le territoire sont de « grosses » entreprises avec une capacité financière certaine. Il y a beaucoup de jeunes qui ont suivi des formations mais sont incapables d'asseoir leur activité dans le domaine formel du fait de formalités administratives compliquées. Il manque des structures porteuses d'emploi dans les communes de l'intérieur, il faut donc réfléchir à une structure porteuse d'emploi qui prendrait en compte toutes les formations qui ont déjà été réalisées afin de coller à la réalité des demandeurs d'emploi ou créateurs d'entreprise.

Claude SUZANON rappelle que dans le cadre du programme Microprojets, le PAG avait déjà travaillé sur la possibilité de mise en place d'une CAE (coopérative d'activité et d'emploi) pour répondre à ce besoin de passer de l'informel au formel en facilitant les démarches administratives pour les porteurs de projets. Cela n'a pas encore pu être concrétisé. Egalement dans les perspectives d'emploi, un travail a été fait avec la DIECCTE sur les métiers à créer ou à développer sur le Maroni.

Frédéric BOUTEILLE pense que créer un chantier d'insertion à Camopi et plus particulièrement sur Trois-sauts est d'une ambition considérable. Il précise que cela a mobilisé 900 000 euros de fonds publics et 16 personnes ont pu être formées. Tous les services et organismes concernés réfléchissent sur les perspectives d'emploi et d'accompagnement socioprofessionnels après ces formations, sans pour autant vouloir entrer dans une concurrence directe avec les « Brésiliens d'en face », qui est totalement déloyale. Il faut trouver des nouvelles formes d'activités qui collent à la réalité du territoire.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, l'adhésion du PAG à l'association LIANES est adoptée à la majorité (-1 abstention).

*Départ de M. Gauthier HORTH.*

## **9. Adoption de la Stratégie Scientifique du PAG**

Raphaëlle RINALDO rappelle que le PAG travaille depuis 2017 sur la nouvelle stratégie scientifique du PAG 2018-2028. Le processus a été le suivant :

- Bilan de la précédente stratégie en réunion plénière CS (conseil scientifique) du PAG.
- Structuration du document lors en Bureau de CS.

- Rédaction des textes par les services PNC (patrimoines naturels et culturels) et DD (développement durable) du PAG.
- Travail sur les enjeux et les textes lors d'ateliers du CS du PAG.
- validation de la structure par le CA du PAG.
- Rédaction des textes par les services PNC et DD du PAG.
- Travail sur les enjeux, les textes et relecture lors d'ateliers du CS du PAG.
- Mise en page de la stratégie scientifique par le service Communication du PAG.

Elle rappelle que la stratégie scientifique du PAG vise à :

- Organiser et rendre lisible l'action de l'établissement en matière d'acquisition de connaissances et d'accompagnement de la recherche scientifique.
- Prioriser les actions que le PAG doit porter et celles qu'il doit soutenir en matière de recherche scientifique.
- Le mettre en concordance avec les documents de planification du territoire guyanais (SAR, SDOM...) et des instances nationales (stratégie scientifique des Parcs...)

Elle dit que le PAG a souhaité faire un document « accessible » pour un public de partenaires. Un 4 pages sera fait pour le grand public, les mécènes.... Ce document illustre la recherche par ceux qui la font et par ceux qui vivent dans le Sud. Les axes bien sont bien définis. Leur ordre de classement dans le document de stratégie ne traduit pas un ordre de priorités.

Elle présente le sommaire qui a 5 grandes parties :

- Retour sur 10 ans d'activités scientifiques.
- Acquérir des connaissances : les priorités 2018 – 2028.
- Structurer et capitaliser la connaissance.
- Diffuser les connaissances et partager l'expertise.
- Organisation et moyens de mise en œuvre de l'activité scientifique.

Raphaëlle RINALDO invite les administrateurs qui ne l'ont pas fait à parcourir le document qui leur a été remis dans le dossier de travail et qui est à nouveau distribué en séance, puis à lui poser des questions, si nécessaire.

Le Président remercie Raphaëlle RINALDO et passe la parole aux administrateurs.

Claude SUZANON rappelle que le PAG n'est pas un institut de recherches mais un support à la recherche puisqu'il y a des milieux stabilisés par leur protection et qu'il est bien pour les scientifiques de travailler à long terme sur des écosystèmes qui ne sont pas perturbés.

Laurent KELLE revient sur l'ancrage nécessaire de ces travaux dans leur contexte bio-géographique et notamment la connexion à créer avec le parc national brésilien des monts Tumucumaques. Quelles sont les passerelles créées ou envisagées entre les 2 parcs ou encore avec les universités brésiliennes?

Marie FLEURY dit que dans le CS du PAG, il y a des chercheurs qui travaillent au Brésil et sont très impliqués dans la recherche. Un travail régulier est fait avec eux. Elle ne pense pas que ce soit au conseil scientifique du PAG d'établir des connexions officielles avec le Brésil, mais au PAG de décider de le faire en tant qu'établissement. Il existe IBG (institut international de la biodiversité du plateau des Guyanes) regroupant les acteurs œuvrant pour la biodiversité de tout le plateau des Guyanes (Guyana, Suriname et Guyane française), une partie du Brésil, la Colombie et le Venezuela. Tous les 3 ans, un colloque est organisé. Le prochain congrès a lieu au mois d'août 2019 en Colombie. Dans 3 ans, cette réunion se tiendra en Guyane française. A l'occasion de ces congrès, des partenariats formels et informels se lient et permettent de continuer à travailler.

Arnaud ANSELIN dit que le PAG essaie toujours de rester en lien avec le parc des Tumucumaques et envoie régulièrement des messages au directeur Christophe JASTER. Celui-ci a récemment informé que l'effectif de leur parc a été réduit à 2 agents, ce qui complexifie davantage les relations.

Claude SUZANON rappelle que dès la création du PAG, le PAG a cherché à établir des liens avec le parc des Tumucumaques. Il y a eu en 2009 un mémorandum d'accord entre les 2 parcs qui a été validé en CA du PAG mais qui n'a jamais pu être concrétisé faute de moyens humains et financiers du parc des Tumucumaques. En outre, la gestion de ces parcs est différente par rapport à la France. Ils sont gérés par de grands organismes (comme ICMBio - Institut Chico Mendes de Conservation de la Biodiversité) qui sont basés à Brasilia et qui doivent donner leur aval sur tout. Le travail fait avec les universités du Brésil est informel et relève bien souvent d'affinités entre personnes.

Il est décidé en séance de valider la stratégie en prenant une délibération. Une délibération est donc préparée en séance. La délibération est mise au vote et après sa lecture, la stratégie scientifique du PAG 2018-2028 est adoptée à la majorité (- 1 abstention).

## **10. Projet de convention entre le PAG et la DAC (Direction des Affaires Culturelles)**

Céline FREMAUX rappelle que la DAC et le PAG ont des missions en commun, notamment le soutien à la recherche scientifique dans les domaines de la culture et des sciences humaines, la reconnaissance et la valorisation de la diversité culturelle dans le Sud Guyane ainsi que la transmission des savoirs et savoir-faire.

Pour le PAG, l'enjeu 2 de la charte « reconnaissance et valorisation de la diversité culturelle et transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire » prévoit de :

- Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels :
  - o Identifier les patrimoines culturels des territoires.
  - o Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales.
  - o Protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles.
- Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations :
  - o Soutenir les initiatives et l'action culturelle locale.
  - o Proposer des outils de médiation culturelle.
  - o Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local.
  - o Développer des liens avec l'école.
- Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel :
  - o Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle.
  - o Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures.

Céline FREMAUX dit que les priorités stratégiques de la DAC sont, en autres:

- Accroître l'offre culturelle
- Développer l'Education artistique et culturelle
- Diversifier, professionnaliser et diffuser les œuvres et les pratiques artistiques
- Accompagner les communes dans le développement de leur politique en faveur de la lecture
- Réhabiliter des sites patrimoniaux
- Mettre en œuvre des outils de protection des patrimoines architecturaux et des espaces remarquables

Les 5 axes de coopération entre la DAC et le PAG sont les suivants :

- *L'ethnologie et le patrimoine culturel immatériel*: à travers la recherche, la transmission des savoirs et savoir-faire, la collecte d'archives orales, la protection et la valorisation des patrimoines culturels immatériels.

- *Le spectacle vivant, les arts plastiques et arts visuels, le livre et la lecture*: à travers des projets de création et de diffusion valorisant les cultures locales, le développement de l'environnement lettré, des résidences artistiques et l'itinérance de spectacles.
- *L'éducation artistique et culturelle*: à travers des ateliers de transmission, des interventions d'artistes ou de professionnels de la culture dans le temps scolaire ou hors temps scolaire.
- *La sauvegarde et valorisation du patrimoine archéologique*: à travers le développement de compétences des agents, l'accès et le partage des résultats, expertise, médiation, mesures de protection, restitution au territoire.
- *La sauvegarde, valorisation et promotion des patrimoines bâtis et des savoir-faire associés* : la restauration ou construction de bâtiments traditionnels, la transmission des savoir-faire relatifs aux constructions traditionnelles, la valorisation et l'adaptation réglementaire.

Guy SAN JUAN dit que la collaboration avec le PAG existe depuis plusieurs années. Cette convention-cadre ne modifiera pas les politiques de chacune de ces institutions mais clarifiera les actions de chacun et pérennisera, quels que soient les changements qui pourraient survenir au sein de chacune d'entre elles, les axes de collaboration définis dans cette convention. La mise en place d'un comité de pilotage permettra un suivi des actions à travers la tenue d'un tableau de suivi.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, la convention-cadre entre le PAG et la DAC est adopté à la majorité (-1 abstention).

## **11. Retour sur l'atelier organisé au Guyana dans le cadre du projet de coopération RENFORESAP**

Arnaud ANSELIN informe que le 1<sup>er</sup> atelier régional de RENFORESAP a eu lieu à Lethem au Guyana du 14 au 16 mai 2019. C'était 3 jours de travail pendant lesquels 55 participants des 3 pays ont pu échanger sur leurs expériences, les défis rencontrés et les opportunités de coopération pour promouvoir et préserver la transmission du patrimoine culturel vivant dans les aires protégées des Guyanes. Cet atelier s'est déroulé à proximité des Montagnes Kanuku, aire protégée au sud-ouest du Guyana à la frontière brésilienne où vivent 2 communautés autochtones Macushi et Wapishana. L'objectif de cet atelier était d'améliorer la gestion des aires protégées à travers l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre acteurs et communautés locales.

Les participants ont pu aborder les grandes interrogations identifiées lors des sessions de travail qui ont eu lieu au lancement du projet à Paramaribo. Sous forme de panel de discussions ou de groupe de travail, ils ont pu partager leurs expériences et connaissances sur l'intégration de la connaissance traditionnelle dans les lois, les pratiques et la prise de décision dans les 3 pays, échanger en matière d'APA sur les défis communs et lacunes dans les Guyanes, sur les opportunités de coopération et partage d'expériences et de bonnes pratiques, les recommandations à court terme et actions à long terme.

Les résultats attendus de cet atelier est une contribution à l'élaboration d'un plan d'action et l'identification des futures pistes de collaborations entre les 3 pays.

L'année 2019 a bien débuté avec l'atelier au Guyana et se poursuivra avec d'autres événements clés pour RENFORESAP notamment l'organisation d'une table ronde sur la science participative pour la gestion durable des ressources naturelles dans les aires protégées des Guyanes. Cet événement parallèle aura lieu pendant le 5<sup>e</sup> Congrès International sur la Biodiversité du Plateau des Guyanes en Colombie au mois d'août (dont a parlé Marie FLEURY précédemment). Nous enchaînerons ensuite avec le 2<sup>e</sup> atelier régional au Suriname en novembre. Courant 2020, la date est encore à définir, ce sera au tour de la Guyane d'organiser le 3<sup>e</sup> atelier du projet sur l'orpaillage illégal dans les aires protégées. Pour finir, le projet compte participer au Congrès Mondial de la Nature de l'UICN à Marseille en juin 2020 pour présenter le bilan de ses ateliers régionaux et les stratégies d'actions des 3 pays sur les 4 thématiques de RENFORESAP, en lien avec le WWF Guyane .

Pascal VARDON dit qu'il va falloir caler la réunion qui se tiendra en Guyane en 2020 avant la période de réserve électorale française et avant les élections présidentielles au Suriname.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Samagnan DJO dit qu'il a reçu une invitation pour participer à la réunion de mai au Suriname la veille du départ, ce qui fait qu'il n'a pas pu s'organiser pour y aller. Il demande pour les prochaines réunions, si on tient à l'inviter (lui ou d'autres personnes), de bien vouloir anticiper l'invitation.

Guylaine BOURGUIGNON informe que Mme George HABRAN-MERY prévoit d'organiser le congrès des plateaux de Guyane envers les enfants de 8 à 11 ans en avril-mai 2020. Il y avait eu une précédente réunion qui s'était tenu à Rio de Janeiro au Brésil. Il est important d'associer les enfants très tôt à la conservation de leur environnement et de leur culture.

Les administrateurs n'ayant plus de remarque, le Président passe au point suivant.

## **12. Information sur la situation de l'orpaillage illégal dans le PAG**

Emmanuel FROTTA dit qu'il fera le bilan des opérations des 5 premiers mois de l'année 2019.

En 2019, il y a le maintien des capacités opérationnelles sur le terrain. Le nombre de missions engagées depuis janvier 2019 est de 263, soit 47,22% du nombre de mission effectuées sur l'ensemble de la Guyane. Le nombre de jour en forêt a augmenté par rapport à l'an dernier.

Le bilan des saisies et destructions des avoirs criminels représente 5 millions d'euros, soit 50% de la valeur sur l'ensemble de la Guyane

L'action recherchée est de limiter l'orpaillage illégal sur le territoire et d'être proactif par rapport à la logistique.

Les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre sont :

- l'intensification du contrôle des points logistiques terrestres et fluviaux (attente d'une barge itinérante, en cours d'aménagement) ;
- améliorer la qualité de la planification et de la coordination ;
- intensifier l'implication des populations locales au travers de la ROA (piloté par l'EMOPI) ;
- faire des efforts de lutte sur les zones habitées et le cœur de parc.

Emmanuel DURVILLE rappelle que l'armée n'a pas vocation à intervenir sur le territoire national sauf cas particulier de réquisition. En Guyane, les forces armées interviennent dans les opérations Harpie sous réquisition préfectorale. Les FAG emmènent leur capacité d'occupation du terrain et leur force logistique. Les FAG n'ont pas la capacité de police judiciaire, d'où la nécessité que les patrouilles se fassent en coopération avec les gendarmes, l'ONF, la douane, la police aux frontières ou le PAG.

Au premier semestre 2019, il y a une permanence de 100 à 500 militaires sur le terrain. Il y a eu 40 évacuations sanitaires et plus de 500 heures de vol dans la lutte contre l'orpaillage illégal.

L'action répressive est importante mais elle a besoin de relais dans d'autres domaines, d'où l'importance de l'EMOPI en charge des volets diplomatique et social.

Arnaud ANSELIN dit qu'il fera la présentation des surfaces déforestées sur le territoire du PAG par les activités minières légales et illégales. Il précise que le PAG s'est fortement appuyé sur les données de l'ONF.

Il précise que les cartes présentées ne font mention que de l'origine de la première déforestation (ne tient pas compte des repasses éventuelles). On a aussi des titres miniers légaux qui peuvent être octroyés sur d'anciennes zones orpaillées illégalement. Cela fausse quelque peu les données. Il pense donc que les surfaces déforestées ne sont pas un bon indicateur de la pression. On est sur un phénomène dynamique avec une alternance possible d'activités légales et illégales sur une même emprise.

Avant 2006, l'activité clandestine avait conduit à la déforestation d'une surface cumulée de plus de 4000

hectares. L'activité légale, de son côté, avait conduit à la déforestation de plus de 7500 hectares. Il y a certaines zones – non négligeables – pour lesquelles on ne sait pas à quoi rattacher la déforestation.

A partir des années 2000, on constate, à l'échelle de la Guyane, la montée des chantiers illégaux avec des surfaces déforestées qui dépasseront les chantiers légaux entre 2005 et 2008 avec un nouveau pic en 2012. A partir de 2013, il y a une stabilité entre les impacts des chantiers légaux et illégaux. Cela est surtout dû au fait que les orpailleurs illégaux ont adapté leur mode d'action et sont moins décelables en surface (chantiers sous couvert). Les activités minières légales sont très restreintes sur le territoire du PAG du fait du schéma minier de 2008.

La dernière diapositive sur les plateaux des Guyanes montre que les impacts sont plus lourds au Suriname et au Guyana. En Guyane, on n'a certes pas réussi à éradiquer l'orpaillage illégal, mais si tout le travail de lutte mené depuis la création du PAG ne se faisait pas, les surfaces déforestées seraient bien plus étendues (comme chez nos voisins).

Pascal VARDON dit que derrière la lutte, il y a des agents qui font ce travail dans des conditions extrêmement difficiles. Il tient à saluer leur travail. Pour les agents du PAG, lors des périodes de relève des gendarmes ou des militaires, un effort supplémentaire doit être fourni pour assurer la continuité de service. Il y a du travail de nuit et du travail durant les week-ends qui donneront lieu à des récupérations. Cela fait que les agents du PAG œuvrant dans la lutte contre l'orpaillage, sont totalement mobilisés pour cela et le PAG n'a pas de marge de manœuvre.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Gauthier HORTH remercie d'avoir répondu à sa demande au bout de 2 ans. Il note qu'il y a plus de 2000 hectares de surfaces déforestées sur le PAG, il pense qu'on peut donc discuter de la réhabilitation des sites. L'occupation par les garimpeiros perdure depuis la création du PAG et n'est pas compatible avec la notion de cœur de parc. Les populations locales ont été écartées de l'exploitation minière dans la zone du PAG au profit du pillage. Il pense qu'on ne peut pas comparer la situation de la Guyane avec celle des pays transfrontaliers car il n'y a pas du tout la même politique vis-à-vis de l'exploitation minière.

Guylaine BOURGUIGNON dit qu'il y a une obligation régaliennne de l'Etat de protéger son territoire mais cela fait 20 ans que cette situation perdure et empire. Les personnes qui vivent sur le territoire ont un mode de vie altéré et dégradé. Elle pense que la France a les moyens, si elle le veut vraiment, de remédier à tout cela mais les enjeux stratégiques géopolitiques sont ailleurs.

Damien RIPERT dit qu'on n'arrive pas à éradiquer l'orpaillage, mais on le contient par la mise en place de coordination et de collaboration entre les différents services concernés par la lutte contre l'orpaillage illégal. Les forces de l'ordre sont constamment sur le terrain et ne relâchent pas leurs efforts. Le préfet cherche à adapter les moyens disponibles avec la législation, avec la coordination diplomatique et avec des initiatives économiques de développement du territoire. L'impulsion des projets dans les différents volets prend du temps mais on voit des aboutissements concrets.

Claude SUZANON rappelle que dès sa création, le PAG a frappé à toutes les portes et à tous les niveaux pour trouver des moyens pour lutter contre l'orpaillage. En 2012, il y a eu des moyens exceptionnels accordés pour la lutte mais depuis, ce n'est plus le cas. Bien que reconnaissant le travail fait par les forces de l'ordre, on ne peut pas se féliciter de la situation actuelle de l'orpaillage illégal qui est catastrophique pour les populations qui la subissent. Si la répression judiciaire ne se durcit pas et que cela reste rentable pour les garimpeiros d'orpailler en Guyane, car la plus lourde sanction est d'être renvoyé à la frontière, la situation ne s'améliorera pas. Désormais dans les sphères décisionnelles, on ne parle plus de pouvoir éradiquer l'orpaillage mais juste d'endiguer le phénomène et cela serait satisfaisant. Il pense que si cette situation se passait dans un parc national de l'hexagone, la situation serait déjà réglée.

Damien RIPERT dit que l'Etat ne se contente pas de ce qui est fait et met tout en œuvre pour travailler mieux. Effectivement, il y a une réponse à apporter au niveau judiciaire mais les changements législatifs prennent du temps. D'autre part, la France reste un Etat de droit qui préserve les libertés autant qu'elle cherche à optimiser les capacités des forces de sécurité intérieure pour intervenir sur le territoire. Les travaux qui sont menés



tendent à faire reconnaître une spécificité du territoire afin d'adapter le dispositif législatif et réglementaire. Cela commence à porter ses fruits avec la réforme du code minier, du code de l'environnement et du code forestier (amendement Berthelot....).

Marie FLEURY demande où en est la coopération avec les pays frontaliers dans la lutte contre l'orpaillage.

Damien RIPERT dit qu'il y a plusieurs niveaux de l'action diplomatique : le niveau conventionnel international mais aussi les relations diplomatiques qui reposent sur des relations interservices (entre les forces de police ou les gendarmes par exemple) et qui mènent à l'organisation d'opérations conjointes sur les frontières. Il y a aussi les coopérations judiciaires : le procureur a récemment annoncé l'aboutissement d'une coopération avec l'Amapa. Les contours de la frontière entre la Guyane et le Suriname ne sont pas tout à fait définis, des discussions sont en cours. Cette situation empêche pour le moment d'intervenir sur ce secteur.

Laurent KELLE tient à saluer le travail colossal qui est fait par les forces de l'ordre (tous services confondus) sur le terrain. Il souhaiterait que le bilan présenté soit transmis aux administrateurs qui le demandent. Il pense qu'il y a un paradoxe entre un plus bas historique en termes de déforestation due à l'orpaillage illégal en 2017 et le fait que l'année 2017 ait été une année noire en matière d'interventions sur le terrain. Il demande une explication. D'autre part, il a pu se rendre la semaine dernière sur le Haut-Maroni et le sentiment d'insécurité de la population persiste et s'intensifie. Il y a un malaise autour de l'omniprésence des garimpeiros aux abords des villages du côté français. La population se sent « encerclée ». Il demande s'il existe un numéro d'urgence que l'on peut appeler pour signaler, par exemple, la présence de barges ou autres. Il pense qu'il serait intéressant d'inviter le procureur de la République à présenter sa stratégie judiciaire dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal, ainsi que la conseillère diplomatique auprès du préfet.

Arnaud ANSELIN dit qu'effectivement les résultats de l'année 2017 semblent étonnants, d'autant plus que les campagnes de survol réalisées cette année, avaient montré une explosion des sites illégaux. Il pense que les surfaces déforestées ne sont pas un bon indicateur - en tout cas pris seul - pour mesurer le phénomène de l'orpaillage illégal,

Il ajoute, pour répondre à Gauthier HORTH, que pour le prochain CA le PAG aura réalisé sa 2eme campagne de survol et aura de nouveaux chiffres, donc un bilan, à présenter en CA.

Damien RIPERT dit, concernant 2017, qu'il a pu en discuter avec Sébastien LINARES récemment, et que les résultats obtenus seraient dus à une réduction de l'accès à l'imagerie satellite avec le passage d'une prise de vue à une autre (le passage à SENTINEL). Il ajoute que l'OAM (observatoire de l'activité minière) a été créé depuis 10 ans, il est relancé par le préfet et a vocation à recenser les phénomènes, à les connaître et les capitaliser afin d'avoir une donnée consolidée. Cela permet d'avoir une vision unique du phénomène.

Concernant le point de contact unique, la demande est remontée depuis le début de l'année et un système sera bientôt déployé pour permettre à des relais terrain de faire remonter des informations vers l'EMOPI. Il ne sera pas ouvert à l'ensemble de la population mais bien à un relais identifié.

Il dit que la stratégie judiciaire du procureur de la République repose sur 2 axes :

- Faire évoluer le dispositif réglementaire qui donne les moyens aux acteurs de travailler efficacement sur le terrain.
- Orienter les actions répressives sur la criminalité de profit. C'est-à-dire cibler les responsables logistiques et les chefs de chantier plutôt que les étrangers en situation irrégulière.

Il ajoute que la conseillère diplomatique avait été invitée à participer à ce CA mais elle a du décliner l'invitation car elle est prise par l'organisation de la prochaine commission mixte transfrontalière qui se déroulera à Macapa dans quelques jours.

Samagan DJO souhaite parler de l'exploitation illégale de l'or à Maripa-Soula, plus particulièrement à Yaou. Des actions ont été faites (arrestation et condamnation des logisticiens..) mais l'activité reste intense, avec la complicité de certains habitants, il est vrai.

D'autre part, comme le barrage de l'Inini a été repoussé, les commerçants chinois qui sont de l'autre côté de la rive ont une plus grande latitude pour poser leurs filets (tous les jours) puis viennent vendre leurs invendus à Maripa-Soula. Il faut absolument stopper ce pillage des ressources halieutiques du fleuve Maroni.

Il y a aussi un nouveau mode d'exploitation illégal de l'or, avec les barges qui ont des pelles hydrauliques qui

partent du fleuve et creusent des layons sur 100 m jusqu'à la terre ferme.

Tristan BELLARDIE ajoute que comme le barrage de l'Inini a été repoussé en amont, il est fréquent de croiser sur le fleuve des pirogues chargées de garimpeiros et de marchandises qui montent et descendent en pleine journée. Ils accostent à 100 m du barrage afin de le contourner par la forêt.

D'autre part, il serait souhaitable que les forces de l'ordre qui restent sur place ne « squattent » pas les installations touristiques, comme par exemple les carbets de Gobaya, en particulier les week-ends.

Gauthier HORTH dit que ce n'est pas porter injure aux forces de l'ordre engagées sincèrement dans la lutte, de constater que les résultats sont mauvais. Il dit que tout est mis en œuvre pour maintenir les populations à l'écart de leurs richesses. Il est convaincu que la France possède la force de frappe nécessaire pour maîtriser le territoire mais ne la déploie pas volontairement. Il souhaite voir les chiffres de la pression de l'orpaillage illégal dans les aires protégées des pays voisins, il est persuadé qu'elle est moindre que dans le PAG.

Claude SUZANON dit qu'il y a de l'orpaillage illégal dans les aires protégées du Suriname et du Guyana mais étant donné qu'il y a une politique de régularisation des illégaux dès qu'ils payent une taxe à l'Etat, les données sont vite faussées.

Emmanuel FROTTA dit que le prix du gramme d'or est de 38 euros en ce moment. Quelques soient les coups portés par les forces de l'ordre, l'exploitation de l'or reste très rentable tant que le cours de l'or ne cessera d'augmenter.

Frédéric BOUTEILLE dit qu'à chaque CA, il y a une sorte de mise en accusation des forces de l'ordre et cela l'attriste. Il faut reconnaître que l'orpaillage illégal est une problématique extrêmement difficile à juguler. On ne parle plus d'éradication mais de jugulation afin d'avoir un langage vrai avec tous les partenaires.

Il pense qu'il faut éviter les polémiques inutiles car le problème est déjà suffisamment difficile à traiter pour se diviser (pas de comparaisons intempestives).

Claude SUZANON dit que le CA se doit d'être également la voix de la population et relayer leurs doléances et leurs impressions dans le but de faire avancer les choses. C'est donc on en parlant et en dénonçant la situation que le PAG a pu obtenir, à une époque, des moyens supplémentaires pour la lutte contre l'orpaillage illégal.

Paul BAKAMAN salue le travail fait par les forces de l'ordre mais il pense que cela n'est pas suffisant. La population est frustrée et risque, à force, de se soulever et faire justice elle-même. Les criques sont constamment turbides et on en vient à se demander si des actions sont réellement menées.

Les administrateurs n'ayant plus de remarque, le président passe au point suivant.

### **13. Date du prochain CA**

Après discussion, il est décidé de tenir le prochain CA le 28 novembre 2019 au siège du PAG, à Rémire.

### **14. Questions diverses**

Damien BARAL informe que son entreprise a été mandatée pour mener l'étude de faisabilité du transfert du Siège du PAG à Maripa-Soula. Une étude coût/bénéfices sera menée afin d'apporter des solutions. Les résultats de cette étude seront présentés au CA dès qu'elle sera achevée.

Gauthier HORTH demande au PAG de calculer ou de lui transmettre le coût de son empreinte écologique, si cela est déjà fait.

Guylaine BOURGUIGNON dit qu'il faudrait parler de la gestion des déchets dans les communes du PAG. Il n'y a rien qui est prévu et cela génère un gros problème dans les villages, l'état sanitaire des villages est inquiétant. Au niveau national, on met en place le grand plan pour la biodiversité dont notamment la mise en place de 30 000 fermes en agroécologie, elle pense qu'on peut s'en inspirer. Il faut réapprendre à produire afin de ne pas systématiquement acheter « industriel » car cela génère des problématiques de gestion des déchets qui ne sont pas du tout maîtrisées sur le territoire.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le Président remercie les administrateurs et collaborateurs puis lève la séance à 14h20.

Le Président du Conseil d'administration du  
Parc amazonien de Guyane,  
M. Claude SUZANON

### **Récapitulatif des décisions prise en CA (hors délibérations)**

- Laurent KELLE demande d'inviter le procureur de la République à présenter sa stratégie judiciaire dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal, ainsi que la conseillère diplomatique auprès du préfet.